

APPEL D'OFFRES

CONSULTANT POUR LA COMPILATION ET LA TRADUCTION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES REGISSANT LE COMMERCE TRANSFRONTALIER EN RDC

Type de Consultance	Individuelle ou Firme (court terme)
Date de publication	08 Novembre 2020
Date limite de dépôt	22 Novembre 2020 à 17h00 (heure de Goma)
Durée de consultance	Quinze (15) Jours
Lieu de livraison	Goma / RDC
Envoyer la demande à	procurement@iphr-ipdh.org

Lorsque le contexte s'y prête, les mots qui importent le nombre singulier doivent inclure le pluriel et vice-versa et les mots qui importent le masculin comprennent le féminin et vice-versa.

1. A PROPOS DE L'ORGANISATION

Initiatives pour la Paix et les Droits Humains (iPeace) est une organisation sans but lucratif qui œuvre pour une paix durable dans la Région des Grands Lacs à travers l'éducation aux droits humains et à la bonne gouvernance. iPeace est légalement enregistré et opérationnelle au Burundi, en RDC et au Rwanda avec pour mission de doter les communautés et les individus des connaissances et des compétences nécessaires pour construire une culture mondiale de la paix. La vision de l'organisation est de voir la région des Grands Lacs devenir un endroit où les membres de la communauté et les dirigeants travaillent ensemble en se tenant mutuellement responsables dans le respect des valeurs des droits humains et des principes de bonne gouvernance.

2. CONTEXTE

iPeace en partenariat avec Pro-Femmes/Twese Hamwe (PFTH) avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas met en œuvre le projet d'autonomisation des femmes impliquées dans le commerce transfrontalier informel dans la Région des Grands Lacs (Empowering Women in Informal Cross-Border Trade - EWICBT). Ce projet vise à contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes qui exercent le commerce entre la RDC et le Rwanda. Cet objectif sera atteint en améliorant leur environnement de travail et en renforçant aussi bien leurs revenus que leur bien-être social et économique. Pour ce faire, le projet s'emploie pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, l'accès aux services d'aide juridique, l'élargissement de l'accès aux services relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et le renforcement de leurs capacités entrepreneuriale et financière.

Les activités du projet sont exécutées aux frontières de Goma/Rubavu, Bukavu/Rusizi et Kamanyola/Bugarama pour une durée de 30 mois. Alors que PFTH

les exécutent au Rwanda, iPeace est en charge de la RDC. Pour atteindre les objectifs du projet, en tant que l'une des mesures tendant à améliorer l'environnement de travail, iPeace entend mettre à la disposition des bénéficiaires et des agents des services frontaliers les différents instruments juridiques qui gouvernent le commerce transfrontalier entre le Rwanda et la RDC afin que chacun – en ce qui le concerne – soit imprégné de ses droits et obligations.

3. TERMES DE REFERENCE

3.1. Etendue du travail

Le consultant aura la mission de produire une compilation de conventions internationales, régionales et bilatérales (entre la RDC et le Rwanda), lois, règlements et actes administratifs qui régissent le petit commerce transfrontalier entre le Rwanda et la RDC. Etant donné que cette compilation sera aussi mise à la disposition des Femmes petites commerçantes transfrontalières, le consultant aura la charge de traduire cette compilation en Swahili et en français facile.

En effet, le consultant aura comme tâches :

- (1) Inventorier toutes les conventions internationales, régionales et bilatérales qui régissent le commerce transfrontalier entre la RDC et le Rwanda ;
- (2) Inventorier les lois, règlements et actes administratifs (circulaires) qui régissent le commerce transfrontalier en RDC ;
- (3) Produire une compilation de ces instruments juridiques sous forme d'un code ;
- (4) Traduire cette compilation en Swahili et en français adapté à un public de faible niveau d'instruction ;
- (5) Produire un Vade-mecum du commerçant transfrontalier qui comprend ses droits et obligations ;
- (6) Produire un document ressortissant tous les avantages (exonérations) accordés par l'administration locale, provinciale ou nationale aux femmes petites commerçantes transfrontalières en raison de leur vulnérabilité pour la facilitation et le développement de leur activité ;
- (7) Produire un rapport succinct mais exhaustif de la consultance.

3.2. Livrables/Résultats

Sous la supervision du Coordonnateur du projet, le consultant devra produire les résultats suivants :

- (a) Un rapport de démarrage comprenant les détails sur l'horaire de travail, la méthodologie proposée pour collecter les données, et un plan succinct pour produire les résultats escomptés ;
- (b) Une ébauche (1^{er} brouillon complet) de la compilation des textes lois régissant le petit commerce transfrontalier et du Vade Mecum ;

- (c) Un document répertoriant en résumé les avantages tarifaires et non tarifaires accordés par l'administration locale, provinciale ou nationale aux femmes petites commerçantes transfrontalières ;
- (d) Des copies traduites en kiswahili et français simplifié des documents repris aux points (b) après leur validation ;
- (e) Un rapport final succinct mais exhaustif de la consultance.

3.3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

Les candidats sont tenus de remplir les critères suivants :

- Au moins une maîtrise en droit ou une licence en droit avec deux ans d'expérience dans une tâche similaire;
- Expérience avérée à mener une recherche juridique dans un environnement complexe dans des délais courts et à produire des résultats fiables dans des délais courts
- Habileté à consulter un nombre important des documents, à établir un lien entre eux, et en extraire les informations juridiques pertinentes ;
- Capacité à interpréter des textes d'ordre juridique différent et une habileté à les traduire en français facile et en Kiswahili ;
- Une connaissance avérée de lois et instruments juridiques nationaux et internationaux qui régissent le commerce transfrontalier ainsi que la coopération et l'intégration régionales notamment la CEPGL et le COMESA ;
- Une connaissance approfondie de la structure administrative, du processus décisionnel, du contexte politique et du paysage législatif/juridique de la République démocratique du Congo ;
- Avoir la capacité de produire d'excellents rapports écrits, facilement compréhensibles par un public non expert.

3.4. DIRECTIVES POUR L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Tout candidat est tenu de soumettre une offre technique et financière.

a) Offre technique

La composante technique de votre offre doit être présentée et structurée de la manière suivante :

- ***La description du consultant/Firme et de ses qualifications pour bien mener la tâche***

Présenter une brève description du consultant ou de la firme de consultance en mettant en évidence les récentes réalisations similaires faites par le consultant ou sa firme. Aussi, le consultant devra fournir des références ou toute autre information utile qui peuvent permettre à iPeace d'évaluer la crédibilité de la firme.

- **Compréhension du travail à abattre**

Le consultant est tenu de présenter des hypothèses des défis auxquels il s'attend pour réaliser cette tâche, de faire des commentaires utiles sur des informations contenues dans la présente offre pour les compléter et, si nécessaire, d'expliquer les voies et moyens qu'il compte mettre en œuvre pour répondre aux attentes d'iPeace dans le délai imparti.

- **Personne censée réaliser les tâches assignées**

Les firmes doivent faire une brève description de la personne censée exécuter les tâches assignées. Ainsi, il faudra présenter le CV mettant en évidence ses qualifications ainsi que son expérience tout en démontrant comment elles répondent à chacune des conditions décrites au point 3.3.

b) Offre financière

Le candidat doit également présenter une offre financière dans un document séparé. L'offre financière consiste à proposer le coût journalier de la consultance en Francs congolais. Il faut noter que cette offre doit inclure tous les besoins liés à la réalisation des tâches assignées ainsi que l'impôt professionnel sur le revenu. L'offre financière doit être la plus détaillée et la plus réaliste possible en incluant tout frais/cout que le consultant entend légitimement engager pour produire les résultats escomptés.

3.5. EVALUATION DES OFFRES

Pour l'attribution de cette consultance, iPeace a établi les critères sur base desquels la sélection sera faite.

En effet, la **composante technique** sera évaluée sur base des critères suivants :

- a) Qualification générale du consultant/firme : il s'agit de la fiabilité et de la qualité de l'expertise dans ce domaine spécifique (25%);
- b) Expérience du consultant/firme : il s'agit de la compréhension des termes de référence ainsi qu'une expérience prouvée dans la réalisation de tâches similaires (25%);
- c) Qualifications et compétences de la firme et des personnes désignées : il s'agit de l'expérience et des connaissances des personnes désignées par la firme (qualité des CV). – (20%)

Quant à la **composante financière**, les critères sont les suivants :

- a) Le maximum de points sera attribué à l'offre financière la plus basse (30%) ;

3.6. DUREE DE LA CONSULTANCE

Le soumissionnaire qui remportera cette offre commencera le travail après la signature du contrat de consultance. Il convient de noter que la durée de consultance ne devra pas dépasser quinze (15) jours francs, traduction incluse.

4. COMMENT POSTULER

iPeace invite les candidats qualifiés à manifester leur intérêt en envoyant leurs candidatures par voie électronique à procurement@iphr-ipdh.org avec comme objet « EWICBT-CONSULTANCE POUR LA COMPILATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES » au plus tard le dimanche **22 Novembre 2020 à 17 heures** de Goma.

Il convient de noter que le coût lié à la préparation d'une proposition, à la négociation du contrat y compris tout possible déplacement n'est pas remboursable ou ne peut être inclus dans l'offre financière.

5. EGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

iPeace est fière d'être un employeur qui prône l'égalité en matière d'emploi et de chances et l'action affirmative. Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur la race, la religion, la couleur, l'origine nationale, le sexe (y compris la grossesse, l'accouchement ou des conditions médicales connexes), l'identité de genre, l'âge, le statut d'individu handicapé ou d'autres caractéristiques légalement protégées applicables. Tout emploi est décidé en fonction des qualifications, du mérite, des compétences et des besoins en matière de résultats.

iPeace mène ses activités de manière professionnelle, avec intégrité et dans le respect des lois en vigueur. Dans le cadre de son attachement aux pratiques éthiques, iPeace ne tolère aucun acte de corruption. Aucune personne, agent ou organisation n'a été mandatée par iPeace pour recevoir, orienter ou faciliter une candidature, ni existe-t-il aucun frais pour soumettre, réviser ou évaluer une candidature. Toute promesse/menace de quiconque d'influencer positivement ou négativement un processus de candidature est nulle et non avenue.

Fait à Goma, le 8 novembre 2020.

Elvis Mbembe Binda, PhD
Président